



**HAL**  
open science

# Les politiques publiques en faveur des Indications géographiques au Maroc impactent-elles le développement territorial de l'arganeraie et de ses ressources et dans quelles directions?

Jean-Paul Dubeuf, Said Boujrouf, Bruno Romagny, Said Chatibi

## ► To cite this version:

Jean-Paul Dubeuf, Said Boujrouf, Bruno Romagny, Said Chatibi. Les politiques publiques en faveur des Indications géographiques au Maroc impactent-elles le développement territorial de l'arganeraie et de ses ressources et dans quelles directions?. 3ème Congrès international de l'arganier, Dec 2015, Agadir, Maroc. hal-02742855

**HAL Id: hal-02742855**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02742855>**

Submitted on 3 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

# Les politiques publiques en faveur des Indications géographiques au Maroc impactent-elles le développement territorial de l'arganeraie et de ses ressources et dans quelles directions?

**Jean-Paul Dubeuf<sup>1</sup>, Bruno Romagny<sup>2</sup>, Saïd Boujrout<sup>3</sup>, Saïd Chatibi<sup>4</sup>**

<sup>1</sup> Ingénieur de recherches INRA- SAD ; Laboratoire de Recherches pour le Développement de l'Élevage, UR045, 20250 Corte – France ; @mail: [dubeuf@corse.inra.fr](mailto:dubeuf@corse.inra.fr)

<sup>2</sup> Directeur de recherches à l'IRD. Laboratoire Population Environnement Développement, LPED, UMR 151 IRD-Aix Marseille Université, 13331 Marseille, France. LMI Mediter, Maroc @mail: [bruno.romagny@ird.fr](mailto:bruno.romagny@ird.fr)

<sup>3</sup> LERMA - Université Cadi Ayyad de Marrakech ;

@mail: [s.boujrout@uca.ma](mailto:s.boujrout@uca.ma)

<sup>4</sup> Chargé d'Etudes, Bureau d'Études D.M.I.C., 10101 Rabat – Maroc ;

@mail : [said.chatibi@gmail.com](mailto:said.chatibi@gmail.com)

**Résumé :** La pertinence et la gouvernance des politiques publiques en faveur des Indications géographiques au Maroc sont analysées à partir de l'exemple de l'arganeraie, avec la certification en Indication Géographique Protégée de l'huile d'argane et le projet de certification du chevreau d'Essaouira. En s'appuyant sur différents documents programmatiques, des entretiens non directifs et la participation à plusieurs séminaires et ateliers, nous montrons que ces Indications géographiques rencontrent des difficultés d'appropriation par les acteurs locaux et sont peu connectées aux enjeux économiques de développement. Considérées comme des éléments de modernité par les administrations qui les mettent en place de manière descendante, elles ignorent largement d'une part, la réalité de la structure sociale initiale basée largement sur une double composante familiale et communautaire qui cadre mal avec les principes mêmes du fonctionnement des Indications géographiques, d'autre part, l'existence d'autres formes de qualification des produits déjà ancrées dans la population. Une réflexion plus large sur une formulation plus précise des objectifs des actions en faveur du développement de l'arganeraie, sur les contradictions à dépasser et sur les instruments de pilotage des projets serait un préalable pour que les Indications géographiques puissent devenir des outils de développement local et non pas de simples vecteurs d'image.

**Mots clés: politique publique, développement local, indications géographiques, arganeraie, gouvernance**

*Recherche et étude réalisées dans le cadre et avec le soutien financier du programme ANR MED-INN-LOCAL 2013-2017 / [ANR-12-TMED-0001](#).*

Comment citer ce document :

Dubeuf, J.-P., Boujrout, S., Romagny, B., Chatibi, S. (2015). Les politiques publiques en faveur des Indications géographiques au Maroc impactent-elles le développement territorial de l'arganeraie et de ses ressources et dans quelles directions?. Presented at 3ème Congrès international de l'arganier. Agadir, MAR (2015-12-17 - 2015-12-19).

## ***The public policies in favor of Geographical Indications in Morocco:***

### ***Do they impact the territorial development of the resources of the Argane tree area and in what directions?***

**Abstract:** The relevance and governance of public policies in favor of Geographical Indications in Morocco are analyzed from the example of the Argane tree area, with the Protected Geographical Indication of Argane oil and the certification project of the Kid Meat in Essaouira. Relying on various programmatic documents, interviews and the reports of several seminars and workshops, we show that these Geographical Indications have not been assumed and understood by local actors and not connected to the main economic issues. Generally top – down initiatives and considered as elements of modernity by the Administrations, they have largely ignored, that the local social structures are still based both on the family and the community, which does not meet the very principles of the Geographical Indication requiring more a professional and institutional support. Besides, other usual ways to qualify products have still been embedded in the population. A more precise and documented formulation of the economic and social objectives of each project for the development of the Argane tree area would need to be discussed; it should overcome their contradictions and propose management tools. These several steps should be a prerequisite before GI certification could become a local development tool and not only a communication support.

***Key words: public policy, local development, geographical indication, argane tree area, governance***

## INTRODUCTION

Les pouvoirs publics au Maroc développent depuis plusieurs années une politique incitative pour valoriser les produits locaux, améliorer le revenu des populations rurales et lutter contre la pauvreté dans les zones rurales d'arrière-pays. Le pilier II du Plan Maroc Vert (PMV), orienté plus particulièrement vers la petite agriculture, est l'outil stratégique conçu pour atteindre ces objectifs. Il repose largement sur des approches de terroir et pour cela, les Signes distinctifs d'origine et de qualité<sup>1</sup> sont mobilisés comme levier de développement des régions les plus défavorisées. Les Indications géographiques (IG) ont d'abord été mises en œuvre au sein de l'Union européenne et le concept a été élaboré dans le contexte particulier de l'Europe latine (plus particulièrement en France et en Italie). Elles sont donc bien mobilisées comme exemple de transfert Nord/Sud et l'Union européenne et le Maroc viennent d'ailleurs de conclure fin 2014 un accord relatif à la protection mutuelle de leurs IG<sup>2</sup>. L'adaptation de leurs principes et des dispositifs de certification qu'elles impliquent à d'autres contextes et d'autres structures sociales comme celles du Maroc est en soi une question qui mérite d'être instruite.

L'arganeraie qui fait face à la fois à des enjeux socioéconomiques importants de développement et de dégradation de son écosystème, est une des zones prioritaires de la politique du pilier II du PMV, y compris pour les IG. Ainsi, l'huile d'argane a été le premier produit certifié IGP au Maroc en 2009 et un dossier est en cours de négociation dans la région d'Essaouira pour la certification du chevreau.

L'objectif de cette communication est d'appréhender dans quelle mesure les IG mises en place ou projetées dans l'arganeraie, concernant l'huile d'argane et le chevreau, impactent ses dynamiques de développement et favorisent la valorisation des produits locaux au bénéfice des populations de la région.

## MATÉRIEL ET MÉTHODE

L'étude s'appuie sur une documentation variée pour analyser les conditions de mise en place des IG étudiées, concernant la politique de certification au Maroc (CGDA, 2009 ; MAPM Maroc et MAAP France, 2010) sur différents supports de communication ainsi que sur les textes relatifs aux cahiers des charges de l'IGP huile d'argane (AMIGHA, 2007) et du projet de certification du chevreau (ANOC, 2010). Les éléments d'analyse (Romagny, 2010 ; Linck et Romagny, 2011) sont confrontés aux relevés d'entretiens ouverts avec plusieurs acteurs professionnels, associatifs ou publics et avec le compte-rendu (Dubeuf, 2015) de plusieurs séminaires et ateliers participatifs organisés par les services publics locaux pour améliorer la mise en œuvre des projets en cours ou les réorienter (foire caprine d'Essaouira, 2013, foire sur les produits de terroir 2014, réunion DPA, 2015, ...). On a cherché particulièrement à repérer les représentations du développement des IG qu'ont les différents acteurs, les paradigmes qui les sous-tendent, les objectifs réels implicites qui sont poursuivis et leur cohérence vis-à-vis des orientations affichées pour les projets de développement liés à ces IG.

---

<sup>1</sup> Le Maroc a adopté en 2008 une loi cadre sur les SDOQ des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques.

<sup>2</sup> [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-15-3440\\_fr.htm?locale=en](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-3440_fr.htm?locale=en)

## RESULTATS ET DISCUSSION

Les discussions et débats au cours des ateliers organisés par l'administration (DPA du ministère de l'agriculture avec les différentes agences et offices) témoignent de l'expression de prises de paroles très libres et contradictoires, avec des opinions variées de la part des acteurs présents. Un premier résultat est le constat observé d'un climat général de méfiance et de doutes de la part des petits et moyens agriculteurs vis-à-vis des projets d'IG qui leur sont soumis, au niveau de leur cohérence et des conditions de mise en œuvre. Ces réserves ont d'ailleurs également été observées pour la certification du fromage de chèvre à Chefchaouen (Dubeuf, 2015).

Les initiatives de certification sont d'abord issues des pouvoirs publics qui cherchent à transposer de manière descendante un modèle issu de contextes très différents. La méfiance observée relève aussi pour les mêmes raisons d'une difficulté générale d'appropriation du type de qualification liée aux IG. En effet, la population marocaine a ses propres formes de qualification des produits locaux par rapport à ceux de l'extérieur qualifiés de produits « Roumi/Beldi<sup>3</sup> » ou « Hourr/Mzaour<sup>4</sup> » dont l'articulation avec le concept d'IG, peu étudiée jusqu'à présent, reste souvent ambiguë (Simenel, 2010 ; Jabiou, 2013). Alors que la mise en place d'une IG est d'abord pour les pouvoirs publics un facteur de progrès en tant que tel, qui va favoriser la professionnalisation et la modernisation d'une activité jusque là très traditionnelle, spécialiser et professionnaliser un secteur, le monde rural auquel on propose ces changements va y voir un danger pour sa survie, en particulier en termes de redistribution des pouvoirs et des équilibres locaux.

L'analyse des deux cahiers des charges de l'huile et du chevreau permet de préciser les effets de cette réalité et les difficultés pour structurer les démarches de certification.

Le projet de certification du chevreau concerne une activité très implantée et complémentaire de la production d'huile d'argane dans des sociétés marquées par une double appartenance communautaire et familiale. Le projet opère un basculement vers une activité sectorielle de type filière professionnalisée qui renouvelle profondément l'organisation et l'agencement des activités, et des appartenances (Dubeuf et al., 2013). De plus, le projet d'IG est une des composantes d'un programme ambitieux financé dans le cadre du pilier II du PMV, le « projet de développement et de valorisation du chevreau de l'arganeraie », localisé dans le sud de la province d'Essaouira. Ce dernier vise à améliorer la conduite des troupeaux, organiser un abattage standardisé et un conditionnement des carcasses qui permette d'atteindre de nouveaux marchés urbains. L'articulation de ces innovations avec le système collectif de gestion des parcours (la pratique de l'agdal notamment), la cible des bénéficiaires du projet et son impact économique restent peu stabilisés. Les tentatives pour mettre en place des supports institutionnels professionnels locaux tâtonnent (groupements ANOC, association des éleveurs *Hahas*) et ne sont encore qu'à leurs balbutiements. Les principes mêmes des IG, qui s'appuient sur une structuration professionnelle, cadrent donc mal avec les modes de fonctionnement des éleveurs et leurs structures sociales.

<sup>3</sup> Ce qui vient d'ailleurs, d'Europe/ce qui vient d'ici.

<sup>4</sup> Pur/falsifié.

La filière de l'huile d'argane, autrefois surtout alimentaire et locale, s'est très largement globalisée et réorganisée avec le rôle de plus en plus prépondérant des industriels sur le marché des cosmétiques au détriment des coopératives qui peinent à trouver une rentabilité et des débouchés stables. L'essor d'un marché de gros pour l'approvisionnement en matière première des sociétés privées qui produisent l'huile d'argane conduit les ayants droit à vendre leurs fruits ou leurs amandons à des prix qui restent très faibles comparés aux bénéfices réalisés par les gros intermédiaires (Hrayafi). La plus grande partie des volumes d'huile est aujourd'hui commercialisée en vrac<sup>5</sup> en Europe pour être utilisée comme matière première dans des cosmétiques fabriqués en Europe. Pour accéder à ces marchés à l'exportation, d'autres labels fleurissent pour renforcer l'huile d'argane en tant que « produit équitable » et surtout « bio ». Dans ces conditions, l'objectif de l'IGP et son rôle pour le développement local ne sont pas aujourd'hui explicités, ni les perspectives de retombées possibles en termes économiques. Là encore, l'absence d'une structuration professionnelle forte au sein des communautés limite l'impact des revenus issus de l'argan sur le développement local. Par exemple, le cahier des charges ne prévoit aucune limite inférieure à la proportion d'huile d'argane à incorporer pour se prévaloir de ses qualités alors qu'une valorisation locale et un positionnement commercial de l'huile d'argane, spécifique pour l'huile produite et conditionnée localement par les coopératives<sup>6</sup>, donnerait du sens à l'IG. L'essentiel de la valeur ajoutée de l'huile d'argane, produit endémique et non substituable est donc capté par l'industrie cosmétique européenne au détriment des producteurs locaux, essentiellement les coopératives et les ayants-droit<sup>7</sup>. Les emplois féminins créés pour concasser les amandons sont peu qualifiés et sont plus des arguments de communication sur le caractère équitable de l'activité, que des outils de promotion sociale.

Nos résultats confirment et précisent pour les IG ceux d'autres analyses antérieures sur les politiques de développement agricole au Maroc. Par exemple, Akesbi (2011) a souligné à propos du PMV ses difficultés de gouvernance, souvent opaque et lourde et des ambiguïtés et contradictions vis-à-vis des objectifs de développement solidaire du pilier II, qui reste dominé comme le pilier I par des orientations productivistes et des approches très générales et normatives. Les IG au Maroc seraient d'abord le « copié-collé » de réussites plus ou moins avérées dans d'autres contextes à l'étranger (en Europe) et appliquées sans réflexivité. Les pratiques traditionnelles, les savoirs locaux des communautés rurales, les formes d'appropriation foncière et leur cohérence interne ont ainsi été systématiquement dévalorisées, peu intégrées ni articulées aux innovations techniques dans les cahiers des charges des IG.

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Nous avons montré que les IG dans l'arganeraie sont aujourd'hui plus un support de communication de l'image d'un produit et d'un territoire, une mise en scène, qu'un outil de

<sup>5</sup> Ce que permet le cahier des charges.

<sup>6</sup> Qui ne représentent actuellement plus que 20 % des volumes d'huile exportée.

<sup>7</sup> Ce qui est d'ailleurs souligné dans son cahier des charges.

développement. Si leur impact sur les économies locales reste encore très faible, les dynamiques qu'elles entraînent suscitent pourtant des discussions qui témoignent de la vitalité du débat autour des politiques de développement en faveur de l'arganeraie et plus généralement des arrière-pays au Maroc.

Nos conclusions renvoient aussi aux modalités d'ingénierie des projets de développement en général. Peu documentés sur les situations souvent complexes qu'ils visent à améliorer, les objectifs des projets sont souvent formulés de manière vague et sans véritable planification ni pilotage ; d'où une grande dispersion des financements, dont les montants sont souvent très importants mais avec un taux d'échec élevé dont les pouvoirs publics commencent à s'inquiéter.

Une piste intéressante concernant les IG et qui commence à être explorée serait d'en repenser les dispositifs autour de communautés d'ayants-droit déjà existantes<sup>8</sup> avec leur participation plus active pour en augmenter leur impact et leur succès. Ces approches spécifiques, appuyées par un système d'information de qualité, permettraient de mieux considérer l'évolution du contexte marocain, des ces enjeux stratégiques avec probablement des perspectives d'application dans d'autres pays du Sud.

## REFERENCES

Akesbi, N, (2011). Le Plan Maroc Vert : une analyse critique, Question d'économie marocaine, Rabat (Morocco).

AMIGHA (2007). Le cahier des charges de l'IGP huile d'argane, 51 p.

ANOC (2010). Le projet de cahier des charges de l'IGP "chevreau de l'arganeraie", 28p.

CGDA (2009). Pilier II du Plan Maroc Vert; de la stratégie à l'action; Ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime (Morocco).

Dubeuf, J-P, (2015). Les politiques publiques en faveur des arrières pays et du pastoralisme en Méditerranée : Poids des logiques institutionnelles, des représentations et des rapports de force entre acteurs locaux pouvoirs publics et financeurs - Mise en œuvre et impacts des projets, Rapport de recherche. Projet ANR Med InnLocal Project, 33pp.

Dubeuf, J-P, Araba, A, Casabianca, F, Chatibi, S, Sorba, J-M, Linck, T, Lacombe, N (2014). Représentations dissociatives de l'élevage de chèvres par les différents acteurs de l'arganeraie : Enseignement pour l'organisation d'un développement basé sur la complémentarité de plusieurs activités. *Options Méditerranéennes*, Séries A, n°108, 383-396.

Jabiot, I, (2013), Beldi-roumi : qualification fluctuante de produits et d'êtres vivants à Chefchaouen. (Rif occidental, Maroc), International Conference « Anthropology in Morocco : discourses, encounters and networks », University of the Basque Country, Vitoria-Gasteiz, Espagne. 21-22 nov. 2013. <https://www.youtube.com/watch?v=bvgemTu1K2w>

Linck, T, Romagny B (2011). Les pièges de la patrimonialisation. Les qualifications de l'origine et l'adaptation au changement global. In : Dahou T., Elloumi M., Molle F.,

<sup>8</sup> Comme c'est le cas avec la participation de l'association des ayants-droit pour la certification du chevreau.

Gassab M., Romagny B. (dir.), *Pouvoirs, sociétés et nature au Sud de la Méditerranée*. Paris, INRAT-IRD-Karthala, p. 235-264.

MAPM Maroc, MAAP France (2010). *Terroirs et origine : leçons d'une lecture croisée des expériences du Maroc et de la France pour une Méditerranée durable*, 85 p.

Romagny, B (2010). L'IGP Argane, entre patrimonialisation et marchandisation des ressources. *Maghreb-Machrek*, n° 202 : 85-114.

Simenel, R (2010). « *Beldi/Roumi* » : une conception marocaine du produit de terroir, l'exemple des Aït Ba'amran de la région de Sidi Ifni. *Hespéris Tamuda*, vol. XLV : 167-175.

Comment citer ce document :

Dubeuf, J.-P., Boujrouf, S., Romagny, B., Chatibi, S. (2015). Les politiques publiques en faveur des Indications géographiques au Maroc impactent-elles le développement territorial de l'arganeraie et de ses ressources et dans quelles directions?. Presented at 3ème Congrès international de l'arganier. Agadir, MAR (2015-12-17 - 2015-12-19).